



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Votants : 27

Date de la
convocation :

20 Mars 2024

Domaine

Finances

Pour : 27

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - D.VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON – J.LIENHARDT - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P.LARRIEU

M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET

S. CLOUPET a donné pouvoir à C.VALET

D. SEBAL a donné pouvoir à M.MACON

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2025 ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES : ANNEXE FINANCIERE N°II POUR L'ANNEE 2024

Par délibération du 9 Février 2022, la Commune de Villars les Dombes et le Centre Social ont procédé à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025.

Les articles 4 et 9 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 conclue entre la Commune de Villars les Dombes et le Centre Social prévoit la conclusion chaque année d'un avenant à la convention, intitulé «Annexe financière n°II » présentant le programme annuel d'actions et le budget prévisionnel correspondant.

Après avis des Commissions « Jeunesse » en date du 4 Mars 2024, de la Commission Finances du 19 Mars 2024,

La contribution versée par la commune de Villars les Dombes au Centre Social au titre des actions annuelles, pour l'année 2024, est décomposée comme suit :

Action n°1 : Actions adultes/seniors : 2 962 €

Action n°2 : Les soirées Guinguettes : 8 270 €

Action n°3 : Le mois de l'égalité : 3 384 €

Action n°4 : Radio et Podcast : 3 384 €

Action n°5 : Actions Familles : 2 000 €

Soit un montant total de financement de projets de 20 000€ pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 20 000 € au Centre Social, au titre de l'exercice 2024 pour les actions annuelles suivantes :

Action n°1 : actions adultes/seniors : 2 962 €

Action n°2 : Les soirées Guinguettes : 8 270 €

Action n°3 : Le mois de l'égalité : 3 384 €

Action n°4 : Radio et Podcast : 3 384 €

Action n°5 : Actions Familles : 2 000 €

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours au compte 65748

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU